



Procès-verbal de la **session spéciale** de St-Félix-de-Dalquier, tenue à la salle de délibération le 6 novembre 2018 sous la présidence de M. le Maire, Jocelyn Boucher, et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Germain Lévesque	siège no 1
Mme Carmen Sabourin	siège no 2
M. Félix Labrecque	siège no 3
Mme Amélie Lefebvre	siège no 4
M. Patrick Larochelle	siège no 5
Mme Josée Laverdière	siège no 6

Est également présent, Madame Katy Fortier, directrice générale & secrétaire-trésorière

1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)
2. VACANCES DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE
3. CELLULAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE
4. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC
5. LEVÉE DE LA SESSION

1. RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 RLRQ, CHAPITRE C-27.1)

204-11-18

Renonciation de l'avis de convocation (article 157) (RLRQ, chapitre C-27.1)

Attendu que selon l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ), une municipalité doit transmettre l'avis de convocation aux membres du conseil municipal, au moins 2 jours avant la session spéciale;

Attendu que selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire (M.A.M.O.T.), l'avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

Attendu que selon l'article 157 du chapitre C-27.1 (RLRQ), advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l'article 156 du chapitre C-27.1 (RLRQ);

Sur proposition de M. le conseiller Patrick Larochelle, appuyé par M. le conseiller Félix Labrecque et résolu unanimement de renoncer aux formalités de l'article 156 chapitre C-27.1 (RLRQ).

2. VACANCES DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

205-11-18

Vacances de la secrétaire-trésorière adjointe

Attendu que la secrétaire-trésorière adjointe a assuré la garde du bureau lors du congé sans solde du directeur général et secrétaire-trésorier;

Attendu qu'il lui reste 4 semaines de vacances à prendre;

Attendu qu'elle n'aura pas le privilège de les prendre en totalité;

Sur proposition de M. le conseiller Félix Labrecque, appuyé par Mme la conseillère Carmen Sabourin et résolu unanimement de répartir les 4 semaines de vacances restantes de la façon qui suit;

- 1 journée par semaine du 4 novembre au 29 décembre 2018 (2 semaines)
- De payer les 2 semaines restantes à la fin de l'année fiscale.

3. CELLULAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

206-11-18

Cellulaire de la directrice générale & secrétaire-trésorière

Attendu qu'il est prévu aux modalités d'embauche de la directrice générale & secrétaire-trésorière qu'elle bénéficiera d'un cellulaire dans le cadre de ses fonctions;

Il est proposé par Mme la conseillère Amélie Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Patrick Larochelle, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à ouvrir un compte chez Telus Mobilité;

Étant entendu que les frais mensuels seront de 65\$ plus les taxes applicables.

4. PÉRIODE QUESTIONS DES CONSEILLERS ET PUBLIC

5. LEVÉE DE LA SESSION

La session est levée, il est 21h22.

Jocelyn Boucher
Maire

Katy Fortier
Directrice générale /Sec. Très.